



Assemblée générale de la société des apiculteurs de Sion & environs

Vendredi 09.02.2024

1. Ouverture de l'assemblée et salutations du président.

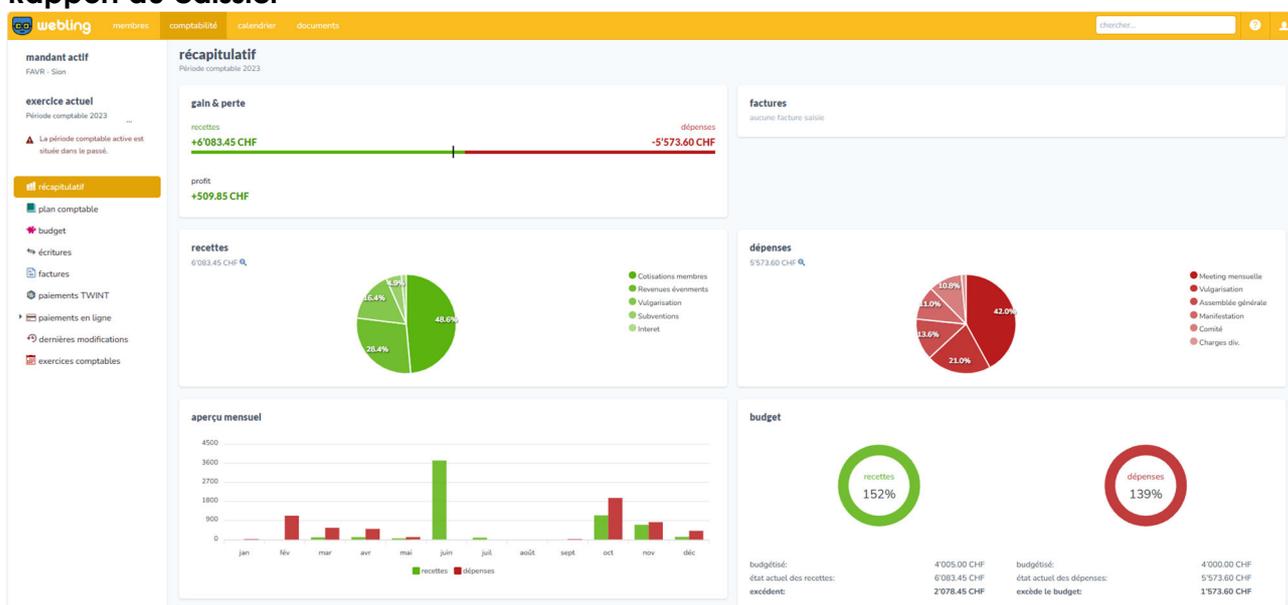
A 19h00, Claude Pfefferlé remercie la Direction de la cave Fin Bec pour l'accueil des apiculteurs de Sion et la mise à disposition de leurs locaux. Il salue la présence de Stéphane Witschard, Président FAVR et de Rémy Chambovey, Inspecteur cantonal et remercie les participants pour leur présence.

Le président demande un instant de silence pour les disparus de l'année. L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Contrôle des présences : 35 Collègues présents, 9 Membres excusés. Nomination des scrutateurs : Elia Gabrieli et Vincent Purnelle

3. Approbation du PV de l'AG 2023 sans lecture

4. Rapport du caissier



Les comptes 2023 laissent apparaître un bénéfice de CHF 509.85

La fortune de notre section s'élève au 31.12.2023 à CHF 22'321.30

Rapport des vérificateurs :



Rapport des vérificateurs des comptes 2023

Chères apicultrices, chers apiculteurs,

En vertu du mandat qui nous a été confié lors de l'Assemblée générale du 10.02.2023, nous avons procédé, le jj.mm.aaaa, à la vérification des comptes pour l'exercice 2023.

Yves Keller a mis à notre disposition tous les documents permettant cette vérification et nous l'en remercions vivement. Les contrôles effectués nous ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et les pièces justificatives ont été vérifiées pour chaque opération. Nous tenons à relever l'excellente tenue des comptes et la conscience professionnelle d'Yves Keller.

Nous recommandons donc à l'Assemblée générale d'approuver les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à notre caissier. Nous tenons également à le féliciter pour son excellent travail tout au long de l'année passée.

Sion, le jj.mm.aaaa

Les vérificateurs : Simon Pannatier

Mabel Hutchinson

Le mandat des vérificateurs est reconduit pour l'exercice 2024.

5. Rapport du président :

Si l'année 2022 a été celle de la canicule, l'année 2023 restera celle de la loque ! J'espère que 2024 ne sera pas celle du frelon asiatique ! L'année avait pourtant bien commencé avec la mise à notre disposition, pour les rencontres mensuelles du dernier mercredi du mois, de la toute nouvelle salle mécanique ! Nos Amis de la section de Conthey nous ont fait l'honneur de nous rejoindre pour ces réunions mensuelles en mode comodal. Nous avons eu la chance d'écouter des orateurs captivants (Julien Balet, Odile Mermoud, Pierre Arnold, Carine Mayoraz, Matthieu Guichard). Nous avons aussi eu le grand plaisir de partager deux échanges plus gustatifs : le Risotto au Bleu d'Aoste préparé par Elia et la Polenta concia brassée par Norbert et Raphy. Qu'ils en soient remerciés ! Les 3 Mousquetaires (Elia, Jacques et Marc) ont animé tous les 5 du mois des ateliers pratiques au CAA. Qu'ils soient remerciés pour leur engagement bénévole qui force le respect de tous !

A part ces rencontres mensuelles, nous avons eu le plaisir de découvrir le 1er marché apicole mis sur pied par Laure et ses troupes, dans la cour de l'Ecole d'agriculture. Bravo à tous les Collègues qui ont mis la main à la pâte !

Le samedi 03.06, les 3 Mousquetaires (encore eux) ont mis sur pied, avec l'assistance des ME, le traditionnel cours d'élevage agrémenté d'une grandiose grillade non traditionnelle (habituellement c'est une raclette qui est servie pour simplifier le travail de la brigade en cuisine). Que les 3 Mousquetaires multifonctionnels et altruistes soient remerciés encore



plus chaleureusement ! Grâce à l'engagement de tous les Collègues vulgarisateurs sur place ce jour-là, on a pu élever de nombreuses reines dont une bonne partie a été fécondée en station.

C'est à partir de juin que les choses se sont gâtées par la découverte des premiers foyers de loques. Rémy et ses inspecteurs n'ont pas chômé pour contrôler des centaines de ruchers à travers tout le Valais romand. Les séquestres n'ont cessé de s'étendre et de nombreuses colonies ont malheureusement dû être souffrées.

Les présidents des 3 sections (Conthey, Hérens et Sion) concernées par la loque Nendaz/Hérens ont mis sur pied un week-end de désinfection des ruches atteintes, grâce à l'aide du SSA et de leur Apimobile. Merci à tous les intervenants qui ont donné un fabuleux coup de main aux Collègues impactés.

Je termine pour vous informer de l'incroyable boulot abattu par Yves Keller pour mettre sur pied le logiciel de gestion des membres Webling que vous connaissez tous et que vous utilisez pour mettre à jours vos profils et consulter l'agenda. Ce logiciel est également utilisé par la FAVR pour gérer les plus de 800 apiculteurs du Valais romand. Je crois savoir que la Fédération fribourgeoise utilise également ce logiciel, grâce encore à Yves que je vous invite à applaudir chaleureusement !

6. Rapport du moniteur-éleveur (Nicolas Berthod) : voir Annexe

Rapport de la contrôleuse du miel (Brigitte Délétroz)

Contrôles du miel



- ❖ En général, très bonne récolte en 2023 avec des balances qui se sont particulièrement affolées en juin
- ❖ Environ 1400 kilos de miel annoncés pour 4800 labels délivrés
- ❖ 5 apiculteurs/trices labellisé(e)s pour la section
- ❖ Démarches entreprises par Valais-Wallis promotion et la SAR pour une fusion des deux labels. Si aboutissement, plus qu'un seul contrôle au lieu de deux actuellement pour la marque Valais.
- ❖ Rejoignez la famille des labellisé(e)s, coûts minimes <-> confiance, assurance de qualité et de provenance pour le consommateur.
- ❖ Etiquette : www.abeilles.ch – qualité du miel – pdf étiquetage correct miel de montagne et d'alpage -> certification supplémentaire.
- ❖ Service de la consommation : contrôles réguliers avec des irrégularités chaque année ☹. Ne pas oublier de s'inscrire également www.vs.ch/scav





Rapport de la conseillère apicole (Isabella Moretti)

6.3 Rapport de la conseillère apicole

Conseillers apicoles du Valais Romand

Benoît ZUFFEREY
Isabella MORETTI
Gianluca GATTI
Joël FAVRE
Julien OGGIER
Christian VIENNE
Corinne GABIOUD
Michel SALAMIN
Huguette CARRON
Pierre FUMEAUX
Gérald BERRA
Hervé FORMAZ
Letitia ALLEMAND
Clément FORMAZ

Section

Sierre
Sion
Sion
Conthey
Conthey
Martigny
Martigny
Martigny
St. Maurice
St. Maurice
St. Maurice
St. Maurice
Entremont
Entremont



6.3 Rapport de la conseillère apicole

2023

Cours de base

Cours cantonal 29.04.2023

Cours de formation continue

Cours et démonstrations au Centre Apicole Alpin (Rucher-école)

Conseils et soutien à tous les apiculteurs

2024

Cours de base

Poursuite des cours dispensés au CAA

Projet de nouvelle formation continue





Rapport de l'Inspecteur cantonal (Rémy Chambovey) (voir annexe)

Avril, découverte de 2 foyers LE à Visperterminen et Bettmeralp.

Mai, levée du séquestre 2022 de Nendaz. Découverte 1 foyer LE à Saas.

Juin, découverte de 5 foyers LA et 3 foyers LE à Nendaz et 1 foyer LE à Blatten.

Juillet, découverte de nuclei loqueux sur le canton de GE avec vente sur les cantons de VD et VS.

Découverte 1 foyer LE et LA à Evionnaz ; puis d'autres dans Val d'Hérens et Vérossaz.

Au total : 245 ruchers contrôlés sans ceux de pastorale. Au moins 3'000 ruches inspectées.

Tous les foyers ont été visités 2 fois. Les séquestres de Nendaz et Hérens restent actifs jusqu'à nouvel ordre. 17 procédures ouvertes en 2023 en lien avec de la négligence, certaines ne sont pas encore clôturées.

14 inspecteurs régionaux, 2 inspecteurs du Haut-Valais et 6 inspecteurs du groupe d'intervention ont été mobilisés. Devoir des apiculteurs : enregistrer et identifier le rucher, annoncer les déplacements hors des cercles aux inspecteurs de départ et d'arrivée. Les apiculteurs doivent entretenir dans les règles les ruches occupées et les ruches inoccupées et prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que la ruche ne devienne une source de propagation d'épizooties.

L'élimination par dépôt à la déchetterie des cadres ayant contenu de la nourriture ou du couvain est interdite. Ces cadres doivent être incinérés avec l'aide du personnel formé.

La loque américaine et européenne sont des épizooties à combattre ; il s'agit donc de maladies à déclaration obligatoire. Toute personne qui détient des abeilles ou qui s'en occupe est tenue d'annoncer les cas suspects à l'inspecteur des ruchers !!!! Les dispositions légales permettent de sanctionner lourdement les contrevenants.

Rapport du CAA

Cours pratiques tous les 5 du mois, ouverts à tous, sans inscription préalable sauf pour les rencontres prévues avec repas. Consulter les horaires et les lieux de rendez-vous qui sont mis à jour au dernier moment (pour cause de météo) sur le site FAVR (<https://favr.ch>) ou Webling (<https://abeilles.webling.ch/portal#/calendar>).

Au cours de l'année 2023, 11 thèmes ont été traités :

Candi à chaud et froid

Contrôle des réserves de nourriture.

Resserrer les colonies, isolation de la ruche avec fabrication de PIHP.

Visite de printemps, stimulation de la ponte, agrandissement du volume de la colonie, pose des hausses

Essaimage.

Stratégie d'élevage, divers starters, picking,

Pose de cadres à mâles et découpe.

Introduction de CR, changement de reine avec diverses manières d'introduction.

Diverses méthodes de faire des nuclei (printemps, été, hausse)

Encagement des reines pour le traitement d'été, 1^{er} traitement et 2^{ème} traitement

Dépose des hausses, récolte, extraction, mise en pot et étiquetage.

Nourrissement, contrôle du varroa.



Le Rucher école change de nom et de logo :



Adresse électronique de contact : rucherecolefavr@gmail.com

7. Proposition de modification des statuts. Le comité propose de modifier l'**article 13** pour exclure un membre dès le début de l'année civile s'il ne paye pas sa cotisation malgré les rappels du caissier et les interventions écrites adressées par le président. Cette procédure vise à éviter de devoir payer la cotisation à la SAR pendant 2 ans. Le nouveau texte « **Art. 13.** Le membre qui n'aura pas payé sa cotisation dans les délais, sans raison majeure, sera radié d'office de la Société » est accepté par l'AG à l'unanimité.

Le comité propose également de modifier l'**article 24** pour être en conformité avec la composition du comité qui compte 8 membres au lieu des 5 prévus par les statuts. Le nouveau texte « **Art. 24.** Le comité se compose d'au moins 3 membres. Tous les membres sont élus par l'AG. Lors des votes du comité, la voix du président permet de trancher en cas d'égalité des voix » est accepté par l'AG à l'unanimité.

8. Admissions, démissions, distinctions, composition du comité pour 2024 : 29 nouveaux Collègues ont demandé leur affiliation. La section de Sion compte 162 Membres ordinaires au 09.02.2024. Louis Jordan reçoit un diplôme pour 40 ans de sociétariat. David Blanc, Serge Gaudin et Edgar Imsand reçoivent le leur pour 25 ans de sociétariat.

Le comité a approché le ME adjoint et le CA adjoint et les invite à participer aux activités de comité en tant qu'observateurs.



Composition du comité 2024 :

Claude Pfefferlé, président-secrétaire
Serge Imboden, vice-président, resp. internet
Yves Keller, caissier
Elia Gabrieli, membre, resp. communication
Isabella Moretti, membre responsable vulgarisation, Facebook
Jacques Karlen, membre geek, resp. gestion des imprévus & technique
André Sierro, membre, resp. logistique
Marc Thétaz, membre, resp. relations externes
Jean-Pierre Hermann (invité, ME-adjoint en formation)
Gianluca Gatti (invité, CA en formation)

9. Election des Délégués FAVR 2024

1. Claude Pfefferlé
2. Elia Gabrieli
3. Isabella Moretti
4. Mathias Fournier
5. Jacques-Olivier Haenni
6. Brigitte Délétriz

Election des Délégués SAR 2024

1. Isabella Moretti
2. Elia Gabrieli
3. Jean-Pierre Hermann

10. Activités 2024 : Le programme des rencontres mensuelles du dernier mercredi du mois et celui des cours du 5 du mois au CAA, ainsi que toutes les autres manifestations/rencontres sont sur l'agenda de la section (www.apision.ch) ou sur le calendrier de la FAVR (www.favr.ch) ou sur votre portail des membres (<https://abeilles.webling.ch/portal#/calendar>)

11. Propositions diverses : Le comité est à la recherche de conférenciers pour animer nos rencontres mensuelles. Les Collègues motivés à partager leurs connaissances peuvent contacter le comité. La réservation des nuclei se fait par mail au comité. La réservation du pétrin pour le façonnage du candi se fait par mail aux resp. du CAA (rucherecolefavr@gmail.com).

Dates à retenir :

Rencontre mensuelle : dernier mercredi du mois à 19h00, salle mécanique

Cours pratiques au rucher école : le 5 du mois au CAA (rucher école)

Assemblée des Délégués FAVR : vendredi 23.02.2024 à 19h00, Ecole d'Agriculture

Assemblée des Délégués SAR : samedi 23.03.2024 à 09h00, Savièse

ApiMarché 2024 : samedi 27.04.2024, dès 09h00, Ecole d'Agriculture

Cours cantonal des CA : samedi 04.05.2024 à 09h00, au CAA (rucher école)

Cours élevage des ME, voir les modules sous :

<https://abeilles.webling.ch/portal?lang=fr#/calendar>

Claude Pfefferlé clôt l'AG à 20:30



Annexe :

Rapport du président du Groupement Valaisan des Moniteurs Éleveurs SAR pour la section de Sion, 22 janvier 2024

L'année 2023 a été une année favorable pour les fécondations. Les belles conditions durant l'ouverture des stations ont permis de d'obtenir un bon taux de reines fécondées et par la même occasion de bonnes fécondations au rucher.

Nous avons accueilli deux nouveaux adjoints pour la section et qui suivent les cours actuellement, il s'agit de :

- Bertrand Jacquier
- Jean-Pierre Hermann

Bienvenue à eux.

Le cours d'élevage s'est déroulé avec la présence de neuf moniteurs-éleveurs et a été un franc succès. Il sera renouvelé cette année, amélioré encore grâce au nouveau concept de formation du groupement. Vous pouvez déjà agender les dates suivantes :

21 février 2024, 19h00, salle mécanique (Inscriptions via le portail des membres de la FAVR)

Module 1 : races d'abeilles, pourquoi pratiquer l'élevage, historique des moniteurs-éleveurs SAR, choix d'une race

Module 2 : tour d'horizon des méthodes d'élevage

15 mai 2024 :

Modules 3 et 4 : Comment préparer son élevage avec ou sans starter

1er juin 2024 : matin, CAA

Module 4 (Suite) : Picking et introduction des larves

Je vous rappelle que les Moniteurs Éleveurs sont disponibles pour vous fournir gratuitement du couvain sélectionné et vous conseiller dans vos élevages. Les cours d'élevage n'ont pas pour vocation de fournir des cellules royales ou des reines aux apiculteurs mais bel et bien de leur transmettre nos connaissances afin qu'ils puissent devenir autonome dans leurs élevages.

Quelques chiffres clés pour 2023 :

- 873 ruchettes pour Bonatchiesse
- 418 ruchettes pour Moiry
- 1633 ruchettes pour les Toules
- Plus de 6600 ruchettes dans les stations SAR
- 118 reines testées à l'aveugle dans 12 ruchers de testage

Informations pour les stations pour l'année 2024 :

- Bonatchiesse : ouverture le 15 juin avec la lignée Slo97, première année (réservée aux moniteurs éleveurs)
- Les Toules : ouverture le 8 juin avec la lignée CC95, première année
- Moiry : ouverture le 15 juin avec la lignée SM89, deuxième année

Dernière montée en station pour toutes les stations : **27 juillet 2022**

Vous pouvez en tout temps consulter ces informations sur le site de la FAVR à l'adresse :

<https://www.favr.ch/stations-fecondation>

Je tiens à remercier tous les Moniteurs Eleveurs, les moniteurs adjoints, les testeurs, les responsables des stations et leurs auxiliaires ainsi que toutes les personnes qui œuvrent dans l'ombre, pour leur investissement sans limite pour maintenir nos lignées et pour l'amélioration de notre cheptel. Aujourd'hui, le maintien de la pureté de la race Carnica ainsi que la sélection pour améliorer les performances de nos abeilles et surtout pour sélectionner des abeilles plus résistantes aux maladies et aux parasites est un



travail de longue haleine qui demande une grande rigueur tant au niveau scientifique qu'apicole. Sans l'investissement de toutes ces personnes rien ne serait possible. Merci à eux !

Au nom du Groupement Valaisan des Moniteurs Éleveurs SAR, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison apicole.

Le président du groupement : Julien Balet

Rapport de l'Inspecteur cantonal

Au final, uniquement pour les zones de séquestres

- ▲ Officiellement ce sont 245 ruchers contrôlés, mais les pastorales ne sont pas dans ce chiffre.
- ▲ Au moins 3'000 ruches ont été visitées.
- ▲ Tous les foyers ont été visités 2 fois et la destruction des colonies s'est effectuée dans les délais imposés.
- ▲ Des colonies trop faibles ont été détruites dans des ruchers sans maladie (avec l'accord de l'apiculteur).
- ▲ Hérens et Nendaz sont encore actifs jusqu'à nouvel ordre.



Rappel des devoirs de l'apiculteur

- ▲ Enregistrement du rucher ou changement, cessation ..(3 jours)
- ▲ Identification du rucher 
- ▲ Devoir d'annonce des déplacements (attendre réponse 2 IR)

Moyen d'annonce Application BEETRAFFIC

Disponibilité
Sur l'App Store et Google Play

Comment ça marche
Envoyez votre demande de déplacement de colonie (lieu de départ et lieu d'arrivée) et attendez une confirmation par e-mail ou par SMS affirmant que votre demande a bien été transmise.

Confirmation de droit de déplacement
Par e-mail, SMS ou par téléphone si oui ou non vous pouvez déplacer votre colonie en toute sécurité.

Pourquoi le Faire ?
Pour assurer la protection des abeilles en Valais et faire les choses en ordre. Ainsi que pour respecter l'art. 19a, al.2 de l'OFE.
*Avis de déplacement des abeilles dans un autre canton d'origine. L'apiculteur est tenu d'annoncer ce déplacement à l'inspecteur des ruches du Canton emplacement de destination et de respecter les conditions de déplacement des abeilles.

Rue 19a - 1900 Sion
Tel: 027 606 74 55 - info@apision.ch - www.apision.ch

Télécharger l'app dès maintenant

Comment utiliser l'application

Etape 1
Télécharger l'application dans l'Appstore ou dans Google Play

Etape 2
Ouvrir l'application

Etape 3
Différentes scènes
Transfert de colonies
Ruchers
Demandes utilisateur

Etape 4
Renseignez vous sur l'adresse actuelle et ajoutez sur l'icône "Ajouter" le numéro de votre rucher et définir sa localisation.

Etape 5
Compléter vos informations personnelles et enregistrer les.

Etape 6
Appuyez sur le ribbon "Ajouter" sur le ribbon. Compléter les informations et soumettre votre demande. Attendez une confirmation par e-mail, que votre demande a bien été reçue.

Rue 19a - 1900 Sion
Tel: 027 606 74 55 - info@apision.ch - www.apision.ch

12

- ▲ OFE Art. 59
- ▲ 1 Les détenteurs doivent soigner et nourrir convenablement les abeilles; ils doivent prendre les mesures qui s'imposent pour les maintenir en bonne santé.
- ▲ 2 Ils doivent prêter aide aux organes de la police des épizooties
- ▲ 3 Les apiculteurs doivent entretenir dans les règles les ruches occupées et les ruches inoccupées et prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que la ruche ne devienne une source de propagation d'épizooties. Les systèmes de ruche doivent être conçus de telle manière que l'on puisse en tout temps contrôler la ruche et ouvrir les nids à couvain.

13



En cas de suspicion

- ▲ La loque américaine et européenne sont des épizooties à combattre ; il s'agit donc de maladies à déclaration obligatoire. Toute personne qui détient des abeilles ou qui s'en occupe est tenue **d'annoncer les cas suspects à l'inspecteur des ruchers!!!!**



14

Dispositions pénales (LFE, art. 47-52)

- ▲ LFE, art. 47:

Quiconque enfreint intentionnellement les art. 10, 11 [obligation d'annoncer] (*importation exportation également*) ,12 [interdiction de déplacer des animaux suspects d'être infectés d'une épizootie] , 20, 24, 25 et 27 est puni d'une amende de 40 000 francs au plus, à moins qu'il n'ait commis une infraction plus grave au sens du code pénal.

Dans les cas graves, la peine est une peine privative de liberté d'un an au plus ou une peine pécuniaire.

Si l'auteur agit par négligence, il est puni d'une amende de 20 000 francs au plus.

17



Date de l'AG 2025 :



Assemblée générale de la société des
apiculteurs de Sion&environs
vendredi 07.02.2025 à 19h00